

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE PLEDRAN

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DES SERVITUDES  
D'UTILITE PUBLIQUE



Dossier n°

SJ62161U

Echelle :

1/10000



Légende

- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques
- AS1 : Servitudes relatives aux périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine
- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée
- I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
- Zone de servitude de 5 m (SUP 2 et 3)
- Zone de servitude de 25 m (SUP 1)
- Zone de servitude de 55 m (SUP 1)
- Zone de servitude de 95 m (SUP 1)
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- INT1 : Zone de protection du cimetière
- Cimetière
- PT1 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques ( protection des centres de réception)
- Zone de garde
- Zone de protection
- PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques (protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat)